

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue à 20h00 au lieu ordinaire des sessions, lundi le seizième jour de novembre deux-mille-quinze.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

M. Claude Goulet prend son siège à 21h00.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

-----LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE-----

Rés. 15-216

PUBLICATION RAPPORT DU MAIRE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître le rapport du maire dans le journal Notre Milieu de la Haute-Beauce.

ADOPTÉE

Rés. 15-217

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES AU « CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR D'UNE QUALITÉ DE VIE ADÉQUATE POUR LES PERSONNES ÂNÉES DU QUÉBEC » DE LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (RÉSEAU FADOQ)

ATTENDU QUE les engagements énoncés dans le « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » du Réseau FADOQ vont dans le même sens que les principes et actions du Conseil de la Municipalité de Courcelles;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Courcelles adhère au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » du Réseau FADOQ à savoir :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
4. Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de nos capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire

_____,dir.gén.